

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE DÉLÉAGE
LE 10 FÉVRIER 2020**

Séance extraordinaire du conseil municipal tenue à la salle communautaire de l'Édifce Palma-Morin sis au 175 Route 107 à Déléage, à 19h30.

Sont présents les membres du conseil Louise Charlebois, Gilles Jolivette, Denis Brazeau, Michelle Briand, Michel Guy, et Jean-Pierre Morin, formant quorum sous la présidence du maire Raymond Morin.

Est aussi présente la directrice générale et Secrétaire-trésorière

La séance du conseil se tient conformément aux dispositions du Code municipal du Québec
Elle est ouverte à 16 :02

2020-02-CMD055 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Michelle Briand, appuyé du conseiller Jean-Pierre Morin et résolu,

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

OUVERTURE DE LA SÉANCE

1. LÉGISLATION

2- ADMINISTRATION

2-1 Inscription à la Chambre de commerce de Maniwaki et la Vallée-de-la-Gatineau – Conférence Grand Rassemblement des Entrepreneurs

2-2 Dossier # 22723 Ministère de la Sécurité publique – Réclamation municipale

2-3 Refinancement du règlement d'emprunt 478-INC-2009 – Camion incendie

2-4 Mise en demeure à la Firme DHC Avocats

3- AJOURNEMENT DE LA SÉANCE SI NÉCESSAIRE

4- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

5- TRANSPORT

6- HYGIÈNE DU MILIEU

7- LOISIRS ET CULTURE

8- SÉCURITÉ PUBLIQUE

9- RAPPORT DE COMITÉS

10- PÉRIODE DE QUESTIONS

11- CORRESPONDANCES

12- VARIA

13- LEVÉE DE LA SÉANCE

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2020-02-CMD056 INSCRIPTION À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE MANIWAKI
ET LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU – CONFÉRENCE GRAND
RASSEMBLEMENT DES ENTREPRENEURS**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé de la conseillère Louise Charlebois et résolu,

ATTENDU que mercredi 12 février 2020 aura lieu la conférence du Grand Rassemblement des Entrepreneurs à l'Auberge du Draveur;

ATTENDU que l'échange sera sur la relève entrepreneuriale, l'attraction de main-d'œuvre et l'importance du développement numérique avec des conférenciers de marque;

ATTENDU que le coût de 30 \$ incluant les taxes, le déjeuner, les conférences, le dîner, la collation et une consommation avec bouchées;

ATTENDU que c'est une occasion pour la Municipalité de Déléage de faire du réseautage en vue d'attirer de futurs prospecteurs;

PAR CONSÉQUENT de payer les frais de conférence au maire Raymond Morin et à la directrice générale et secrétaire-trésorière Joanne Poulin.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2020-02-CMD057 DOSSIER #22723 MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
– RÉCLAMATION MUNICIPALE**

Il est proposé par le conseiller Michel Guy, appuyé du conseiller Denis Brazeau et résolu,

QUE le conseil de la Municipalité de Déléage approuve les dépenses présentés dans la réclamation municipale du formulaire ayant trait au Programme général d'indemnisation et d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents (PGIAF) – Décret 403-2019;

ATTENDU QUE la Municipalité de Déléage a pris connaissance du constat des dommages et du fichier GAPA;

ATTENDU QUE les travaux des crues printanières ont été réalisés;

EN CONSÉQUENCE, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à signer les documents nécessaires et les transmettre au Ministère de la sécurité publique.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**2020-02-CMD058 REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 478-INC-
2009 – CAMION INCENDIE**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Morin, appuyé de le conseiller Michel Guy et résolu,

QUE le règlement d'emprunt 478-INC-2009 doit être renouvelé le 12 mai 2020 pour le montant de 292 300 \$;

ATTENDU que la date de soumissions pour le refinancement doit coïncider avec le calendrier des appels d'offres publiques et une date de séance du conseil;

ATTENDU que le formulaire STEFE devra être complété au plus tard le 6 avril afin que le contrat soit adjudgé le 5 mai 2020 et adopté à la séance du conseil ordinaire du 5 même jour afin que le déboursé soit encaissé le 12 mai 2020;

ATTENDU que la différence entre l'emprunt et le remboursement la somme de 29 299,10 \$ doit être remboursée par la municipalité à la Banque national Financière, ce montant sera payé de la marge de crédit de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisée à compléter et signer le formulaire STEFE pour ainsi faire la demande des soumissions pour le financement de 292 300 \$ au plus bas taux d'intérêt.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-CMD059 AUTORISER LA FIRME DHC AVOCATS DE PRÉPARER ET ENVOYER UNE MISE EN DEMEURE À UN CITOYEN

CONSIDÉRANT que la municipalité désire autoriser la firme DHC Avocats pour la préparation et l'envoi d'une mise en demeure aux propriétaires;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Denis Brazeau, appuyé par le conseiller Michel Guy et résolu par le conseil municipal de Délégation d'autoriser la firme DHC Avocats à procéder à l'envoi de ladite mise en demeure.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Les conseillères Michelle Briand et Louise Charlebois son contre l'autorisation.

Le maire Raymond Morin, président d'assemblée demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

2020-02-CMD060 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par le conseiller Michel Guy, et appuyé par le conseiller Jean-Pierre Morin, et résolu de lever la présente séance ordinaire à 16h13.

Adoptée à l'unanimité.

Raymond Morin
Maire

Joanne Poulin
Directrice générale et secrétaire-trésorière